



Fédération Française
de Bowling et de
Sport de Quilles



[Site internet](#)

Informations sur l'assurance FFBSQ



En cette saison 2023-2024, la FFBSQ a changé de courtier d'assurances, l'AIAC Courtage. Au niveau de l'assurance fédérale, nos licenciés et clubs préserveront les mêmes garanties, c'est-à-dire une assurance de responsabilité civile, de défense recours et individuelle accident du licencié. Vous pouvez retrouver l'attestation ainsi que la notice de garanties sur le site internet de la Fédération.

En revanche, en ce qui concerne la déclaration de sinistre ou d'accident, celle-ci ne se fera plus par envoi postal. Elle doit être réalisée en ligne, au lien suivant :

[Je déclare mon accident en ligne](#)

Lorsqu'il est victime d'un accident corporel, le licencié (ou le club) doit le déclarer auprès d'AIAC Courtage, dans les 5 jours au plus tard.

En cas de sinistre pouvant impliquer votre Responsabilité Civile (club ou licencié), un Formulaire de Déclaration de Sinistre Responsabilité Civile est à disposition. Il doit être rempli et adressé ensuite à :

- AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex
- Ou par mail : decla-federation@aiac.fr

Vous retrouverez ce formulaire ci-dessous.

[Formulaire de Déclaration de Sinistre - Responsabilité Civile](#)

Si vous souhaitez plus de précisions concernant les clauses d'application de votre contrat d'assurance, contactez :

- AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75009 PARIS – aiac.fr
- Tel : 01 44 53 28 53
- Mail : assurance-ffbsq@aiac.fr



 **TARIFS PRÉFÉRENTIELS**
110 BOWLINGS HOMOLOGUES



FFBSQ
Maisons des Sports
190 Rue Isatis, 31670 Labège
comm@ffbsq.org



Cet e-mail a été envoyé à bow374@ffbsq.org
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Fédération Française de Bowling
et Sport de Quilles.

[Se désinscrire](#)

© 2023 Federation Française de Bowling et Sport de Quilles